



OBJET INDEMNITES DU PERCEPTEUR

Réf. 2012-58 - feuillet 1/2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012
A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LABAZ Eric :

Présents : Milène BOURNAY, Bénédicte VI VI ANT, Eric LABAZ, Jean-François BOCQUET, Olivier VORMS, Luc ROSSET, Christophe GUI TTON, François FOSSOUX.

Absente excusée : Ginette VI VI ANT (pouvoir à JF BOCQUET).

Secrétaire de séance : JF BOCQUET

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 9

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Monsieur le Maire expose :

Vu les indemnités versées chaque année au comptable du trésor public chargé des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Vu le montant brut de **640.06 euros** dû à Monsieur THOMAS, Comptable Public,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par :

- **9 voix pour**
- **0 abstentions**
- **0 voix contre**

D'ATTRIBUER la somme de 583.36 euros, déduction faite des charges sociales obligatoires.

PRECISE que cette dépense est prévue au budget primitif 2012



OBJET INDEMNITES DU PERCEPTEUR

Réf.2012-58 - feuillet 2/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012

A 20H00

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
VIVIANT Ginette		
BOURNAY Milène		
VIVIANT Bénédicte		
LABAZ Eric		
BOCQUET Jean-François		
VORMS Olivier		
ROSSET Luc		
GUITTON Christophe		
FOSSOUX François		

Date de convocation :
19/11/2012

Fait et délibéré les jours, mois
Et an que dessus,
Pour extrait conforme
A Nonglard, le 26/11/2012

Le Maire,
LABAZ Eric

Acte télétransmis en Préfecture le : 18/12/2012